## PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 16 novembre 2016

Monsieur Philippe Couillard Premier ministre, Bureau du Premier ministre Édifice Honoré-Mercier, 3<sup>e</sup> étage 835, boul. René-Lévesque Est Québec (Québec) G1A 1B4

Objet:

Déclaration commune demandant d'élargir le mandat de la Commission d'enquête publique portant actuellement sur la surveillance policière des journalistes

Monsieur le Premier ministre,

Par la présente, j'aimerais vous acheminer une déclaration commune initiée par moimême, et cosignée par huit organisations, huit professeur(e)s d'université et deux dirigeant(e)s d'organismes communautaires du Québec. Cette déclaration commune vous demande, à nouveau, une Commission d'enquête publique <u>partagée</u> sur la surveillance policière des journalistes <u>et</u> des activistes politiques dans le cadre du projet GAMMA (Guet des activités et des mouvements marginaux et anarchistes) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Le 4 du mois courant, à la suite des révélations issues de ma recherche doctorale, reprises par *Le Devoir*, et de la publication de ma lettre d'opinion, je vous écrivais directement pour vous demander d'élargir le mandat de la Commission d'enquête publique sur la surveillance policière des journalistes, que vous aviez annoncé la veille, afin qu'elle puisse également porter sur la surveillance policière qui a touché les mouvements marginaux et anarchistes au SPVM dans le cadre du projet GAMMA.

Aujourd'hui, alors que votre gouvernement annoncez le mandat de la Commission d'enquête publique, je me désole d'apprendre que vous demeurez les bras croisés sur la question de l'autorisation et du cautionnement de moyens policiers sur la base de convictions politiques, et ce, au sein de la haute direction opérationnelle du SPVM dans le cadre du projet GAMMA.

Faut-il croire que la liberté des journalistes est plus importante que celles des activistes politiques? Si je salue votre réaction rapide sur la question de la surveillance des journalistes, votre inaction quant à affaire GAMMA m'interpelle au plus haut point.

Par la présente déclaration commune, les soussignés demandent au gouvernement du Québec :

D'élargir le mandat de la commission d'enquête publique qui sera instituée sur la surveillance policière des journalistes au Québec afin qu'il porte également sur la surveillance des activités politiques des mouvements perçus marginaux et anarchistes sur la base des moyens policiers adoptés dans le cadre de la problématisation de convictions politiques cautionnée et autorisée par la haute direction dans le projet GAMMA;

De s'assurer qu'un volet de la commission d'enquête publique aborde les processus plus larges de cautionnement et d'autorisation de ces cibles inappropriées et vraisemblablement illégales, discriminatoires et dérogatoires (des journalistes jusqu'aux mouvements marginaux et anarchistes), et ce, aux plus hautes sphères;

De s'assurer qu'un volet de la commission d'enquête publique aborde et recommande des mécanismes de contrôle des opérations policières québécoises indépendants et continus, pour protéger les citoyens qui sont le plus susceptibles d'être lésés par les opérations policières québécoises, et ce, tant les journalistes, les activistes politiques, les mouvements marginaux et anarchistes, que les gens susceptibles d'être victimes de profilage ponctuel ou systémique;

Nous demeurons convaincus que les événements impliquant la surveillance policière des journalistes posent, tout comme l'affaire GAMMA (sanctionnée par la haute direction du SPVM), la question commune de l'autorisation ou du cautionnement (plus ou moins actif et formel) de cibles de surveillance inappropriées, vraisemblablement illégales, discriminatoires et dérogatoires (allant des journalistes, aux mouvements marginaux et anarchistes), et ce, aux plus hautes instances des corps policiers québécois et, dans certains cas, des instances politiques.

Visiblement, il n'existe toujours pas une volonté des autorités qui contrôlent les opérations policières d'acquérir la connaissance et l'information sur la nature des opérations justement nécessaires pour un contrôle efficace des opérations policières, tel que le révélait, en 1981, le Rapport Keable.

Je vous demande donc de considérer notre requête avec la plus grande célérité, Monsieur le Premier ministre, afin que le gouvernement du Québec élargisse le mandat de la commission d'enquête aux graves allégations de profilage politique qui auraient été autorisées aux plus hautes sphères du SPVM avec GAMMA. Si vous n'instituez pas une commission d'enquête

publique partagée pour faire la lumière sur ces graves allégations : qu'est-ce que votre gouvernement entend-il faire pour gérer la présente affaire?

Dans l'attente d'une réponse des plus rapides, eu égard aux présentes circonstances, je reste disponible pour répondre à toute question. Je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier ministre, mes salutations distinguées.

Pascal Dominique-Legault

Candidat au doctorat,

Département de sociologie, Université Laval

pascal.dominique-legault.1@ulaval.ca

Tél.: 418-914-8669

p.j. Déclaration commune

c.c. Madame Stéphanie Vallée Ministre de la Justice ministre@justice.gouv.qc.ca

> Monsieur Martin Coiteux Ministre de la Sécurité publique ministre@msp.gouv.qc.ca

Monsieur Jean-François Lisée Chef de l'opposition chefopposition@assnat.qc.ca

Monsieur François Legault Chef du deuxième groupe d'opposition, Coalition avenir Québec flegault-asso@assnat.qc.ca

Madame Françoise David Députée de Gouin, Québec solidaire fdavid-goui@assnat.qc.ca

Le Devoir redaction@ledevoir.com

La Presse redaction@lapresse.ca

Journal de Montréal jdm.transmission@quebecormedia.com

Radio-Canada temoin@radio-canada.ca; nouvelles.quebec@radio-canada.ca; nouvelles.ottawagatineau@radio-canada.ca